

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 920

présenté par

Mme Hobert, M. Carpentier, M. Chalus, M. Charasse, M. Claireaux, Mme Dubié, M. Falorni,  
M. Giacobbi, M. Giraud, M. Krabal, M. Jérôme Lambert, M. Maggi, Mme Orliac, Mme Pinel,  
M. Robert, M. Saint-André, M. Schwartzenberg et M. Tourret

-----

**ARTICLE 33 OCTIES**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 4° Au deuxième alinéa de l'article L. 412-6, le mot : « locaux » est remplacé par le mot :  
« lieux ». »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de cohérence rédactionnelle.